

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.

RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — Départ.	6 h 35	1 h 45	5 h 50
Mercuès	6 49	1 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Évêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18
Fumel	8 6	2 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée.	11 46	4 18	2 49

De Libos à Cahors.	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — Départ.	2 h 30	9 h 50	7 h 30
Monsempron-Libos—Dép.	8 40	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
CAHORS. — Arrivée.	10 25	5 1	10 47

De Cahors à Montauban.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ.	4 h 40	10 h 35	5 h 20
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Labenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 53	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonduve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45
TOULOUSE. — Arrivée.	8 25	2 45	9 41

De Montauban à Cahors.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
TOULOUSE. — Dép.	5 h »	» »	3 h 14
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Fonduve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Labenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
CAHORS. — Arrivée.	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 3 Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

A DECAZEVILLE

On lit dans la Dépêche :

Les fourneaux sont éteints. — Plus de panache blanc ou noir par-dessus les grandes cheminées. Plus de ces grands feux rouges qui depuis 1878, date de la dernière grève, n'avaient cessé de flamber au-dessus des fours à coke et qui, la nuit, rayonnaient en embrasant l'horizon de tous côtés. Plus de mouvement, plus de vie, plus de bruit d'aucune sorte dans l'immense usine, plus de lumière ; on ne voit même plus aucun de ces jolis rubans qui scintillaient au loin en sortant de la fournaise et se tordaient sous la machine comme de grands serpents de feu.

Là où hier tout criait, soufflait et grondait, tout dort, tout se tait aujourd'hui.

La ruée d'hier est aujourd'hui une maison déserte. Plus aucun de ces mille ouvriers qui, du matin au soir, et du soir au matin, produisaient des montagnes de matières ou d'outils industriels, si estimés sur tous les marchés de France et de l'étranger.

Tout est vide aujourd'hui : usines, puits, découvertes et mines. Tous les chantiers houillers et métallurgiques sont fermés, officiellement et irrévocablement fermés.

La Dépêche pourrait ajouter :

« M. Basly et son acolyte M. Duc-Quercy, peuvent admirer leur œuvre dans ce tableau désolant. « Grâce à eux les populations de Decazeville, si calmes et si heureuses, sont maintenant dans le désespoir. « Ces Messieurs, peuvent, rentrer au Parlement « avec la tranquille satisfaction du devoir accompli ! »

Les responsabilités.

Nous lisons dans le Télégraphe, journal républicain :

Il résulte clairement de toutes les constatations faites sur place par des témoins impartiaux que la grève de Firmy, complément et couronnement de

la crise, est le résultat des excitations continuelles auxquelles les ouvriers de cette localité sont en butte depuis un mois. La pite de dimanche dernier s'était effectuée sans bruit ni réclamations. L'arrivée des meneurs de Decazeville, précédant et annonçant M. Basly, a déterminé une cessation de travail, que les mineurs de Firmy ont consentie sans enthousiasme et même après une résistance marquée. Maintenant la grève est un fait accompli, et M. Basly, — qui a décidément le goût des promenades triomphales, — est arrivé en voiture pour savourer les joies d'une apothéose préparée sur commande à Decazeville, car ni les femmes ni les enfants de Firmy, qu'il condamne à la misère, ne seront disposés à y prendre part.

Que peut faire le gouvernement contre ces agents de discorde, ces commis-voyageurs en socialisme ? Si la Chambre se croit désarmée à l'égard de M. Basly et ne découvre aucun moyen pratique de retenir à son poste de représentant ce banquier du grévisme chronique, l'autorité supérieure est encore plus impuissante. Où trouver un texte de loi qui permette d'empêcher M. Basly d'aller fomenter les grèves ? On ne fait rien avec rien, et justement c'est à rien ou à bien peu de chose qu'on a travaillé à réduire, depuis quelques années, les droits sinon les devoirs du pouvoir exécutif.

Il en est de la liberté laissée ou rendue aux colporteurs de grèves, comme de la licence accordée aux crieurs de la rue qui peuvent impunément poursuivre les passants de leurs annonces mensongères ou obscènes. Le pouvoir central est affaibli et désarmé. On ne saurait lui reprocher cette impuissance que lui ont imposée les partisans d'un idéalisme utopiste destructeur de toute force gouvernementale.

Les radicaux extrêmes qui ont créé de toutes pièces cette situation désastreuse, les socialistes, non de conviction, mais de métier, qui, comme M. Basly, se constituent une popularité lucrative en tablant sur la misère des ouvriers comme sur la gêne des Compagnies, viendront-ils à réciprocité, voyant le fond de l'impasse ? Reculeront-ils devant le poids des responsabilités que l'opinion fait maintenant peser tout entière sur eux ? Il n'y a plus une faute à commettre, et si le Parlement avait le sentiment exact de son intérêt comme de ses devoirs, il

fournirait au pouvoir exécutif les moyens de réagir contre les folies criminelles dont nous avons le démoralisant spectacle.

Decazeville, 2 avril.

M. Bochet a adressé son rapport au ministre des travaux publics. Il déclare qu'il a visité les deux exploitations souterraines de Firmy. La première, celle de Saint-Eugène, ne risque rien. Sa conservation n'offre aucun danger. L'autre, celle de Lafon, qui est d'ailleurs peu profonde, présente quelques parties chaudes et exige une surveillance. La garde pourra en être assurée au moyen de quelques hommes.

Paris, 2 avril.

Deux des cinq commissaires spéciaux, les sieurs Dignat (Orléans) et Eecourroux (Nord), ont reçu l'avis de se tenir prêts à partir au premier signal pour Decazeville. Plusieurs inspecteurs, choisis parmi les plus sûrs, ont également été commandés.

D'après une dépêche du Cri du Peuple, M. Petitjean, directeur de la Compagnie de Decazeville, aurait donné sa démission, mais nous ne croyons pas à l'exactitude du renseignement.

M. Basly a l'intention d'interpeller le ministre des travaux publics sur l'enquête Bochet et sur la situation particulièrement grave dans le bassin houiller de Decazeville.

TROUBLES EN BELGIQUE

L'armée et les grévistes

Le colonel commandant les troupes à Mariemont a fait afficher l'avis suivant :

AVIS AUX OUVRIERS

L'autorité militaire croit devoir informer les ouvriers qu'ils peuvent en toute sécurité continuer le travail, que les troupes cantonnées dans le district n'ont d'autre but que de leur assurer le libre exercice de leurs droits et de les protéger contre les émeutiers du dehors qui voudraient les détourner de leurs devoirs.

Elle les engage à se rendre aux établissements en toute confiance et à résister énergiquement aux détestables suggestions qui leur viendraient des ban-

des étrangères qui parcourent le district, animées des plus mauvaises intentions.

Mariemont, le 30 mars 1886.

Le colonel commandant les troupes,
(Signé) R. P. CABARET.

ATAQUE D'UN CHATEAU

Nous lisons dans l'Indépendance belge :

Les exploits des grévistes ont donné une nouvelle audace aux voleurs de grands chemins qui se répandent dans les campagnes et profitent du désordre pour rançonner les habitants.

On nous raconte qu'une bande de trente malfaiteurs s'est présentée dimanche à cinq heures au château que M. le comte de Bilant possède à Chastres (au sud du Brabant).

Le maître de la maison fit immédiatement fermer les portes et se plaça à la fenêtre pour parlementer avec ses « visiteurs ». Ceux-ci refusèrent le pain qu'on leur offrait et exigèrent de l'argent. M. de Bilant consentit à leur donner 50 centimes par tête, mais les bandits le taxèrent à 100 fr., menaçant de piller et d'incendier le château, si l'on ne cédait pas à leurs exigences. Ils portaient un petit tonneau qu'ils disaient être du pétrole.

Sur le refus de M. de Bilant, les malfaiteurs tentèrent de mettre leurs menaces à exécution. Et M. de Bilant se trouvant en cas de légitime défense déchargea sur la bande les deux coups de son fusil de chasse. L'un des malfaiteurs eut la main grièvement blessée ; un autre reçut du plomb dans la tête. La bande prit la fuite ; elle fut cernée et arrêtée par des gendarmes à cheval que les détonations avaient avertis. Le « caissier » de la bande fut trouvé porteur d'une somme de 72 fr.

Charleroi, 2 avril.

Il reste encore 5,000 houilleurs en grève dans les environs de Charleroi. Le calme est rétabli. Il existe cependant une certaine agitation à Marchiennes, Fleurus et Chatelineau et la présence des troupes y est toujours nécessaire.

La grève s'est déclarée, ce matin, à Courcelles (Nord). Les grévistes sont calmes.

On continue à opérer de nombreuses arrestations.

Le tribunal reprendra, la semaine prochaine, le jugement des individus arrêtés.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

55

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LES TEMPS DIFFICILES

VI

L'INTERROGATOIRE

Robert Cavalie sentit la grandeur de ces paroles.

— Adieu, monsieur Cavalie ! reprit le président. On va vous reconduire aux tombes. Demain soir vous serez au fort La Fayette.

Lincoln ayant donné des ordres en conséquence New-York sut le soir même, et le lendemain toute l'Union, que le fameux commodore Noir n'était autre que le fils du populaire banquier Jean Cavalie. Aussitôt l'opinion publique se modifia à son égard, bien que la décision qui changeait en détermination la peine de mort prononcée contre lui fût encore ignorée. Mais deux jours plus tard, elle devait être applaudie par tout le monde, ou a peu près.

Le fort La Fayette servait déjà de cachot à cette époque à l'un des plus vigoureux défenseurs de l'autonomie du Sud, M. Pierre Soulé, l'orateur le plus éloquent des Etats-Unis. Situé dans la baie de New-York, ses prisonniers sont enfermés au-dessus du niveau de la mer, dans des cachots insalubres.

Le commodore Noir attendait tranquillement l'heure de sa transportation. Il avait repris le Jugurtha de Salluste, et il continuait malgré lui la comparaison. Le roi numide n'avait-il pas été enfermé, lui aussi, dans une prison pareille ? Il en coûte cher de faire tomber une nation, que sa capitale soit Rome ou Washington.

Le lendemain, à sept heures du soir, l'officier qui l'avait escorté depuis la capitale se présenta dans sa prison.

— Commandant, dit-il, je suis chargé de vous conduire au fort. Mais avant de redevenir votre geôlier pour quelques instants, il faut que je m'acquiesse d'une mission que j'ai acceptée.

Le capitaine Somlith vous envoie toutes ses amitiés, et désire que vous sachiez qu'il mourra s'il ne peut vous arracher au supplice.

— Merci, monsieur répliqua Robert en tendant la main à l'officier. Mais veuillez dire au capitaine que M. Lincoln a changé la peine de mort en détermination. Je vous serai obligé de ne dire cela qu'à lui, car M. Lincoln est maître de choisir l'heure à laquelle il fera connaître sa décision.

— Ah ! j'en suis bien heureux ! s'écria l'officier. Dix minutes après, le commodore Noir partait pour le lieu d'embarquement, escorté des mêmes gardes à cheval qui l'avaient une première fois conduit au Saint-Nicolas-Hôtel. Une foule nombreuse entourait la voiture.

Comme elle croyait que le célèbre corsaire marchait au gibet, elle ne pouvait s'empêcher de le plaindre. Là éclatait la science profonde qu'Abraham Lincoln avait des masses. Il voulait laisser s'opérer le revirement de l'opinion en faveur du prisonnier, et ne lui apprendre que grâce était

faite qu'au moment même où cette grâce serait désirée par tout le monde.

Le commodore Noir regardait à travers les vitres fermées de la voiture la foule qui se pressait sur les trottoirs. Les gardes avaient peine à avancer, et le poitrail des chevaux fendait cette mer humaine comme fait contre les vagues, la proue d'un vaisseau.

Robert Cavalie pouvait donc distinguer, grâce à la lenteur de la marche, quelques-unes des figures de cette foule. Bien qu'il fût sept heures du soir, en hiver, la lueur des réverbères éclairait de tous côtés.

Il regardait dont distraitement, quand il aperçut un homme gras et grand, avec des lunettes vertes, qui suivait la voiture. C'était ce même Bridge, qui, à Washington, avait voulu le sauver.

VII

LA DÉLIVRANCE

Comme tout a une fin ; malgré l'encombrement des rues, la voiture qui conduisait le commodore Noir arriva, au bout d'une heure et demie, au quai d'embarquement. Les gardes à cheval s'étaient réunis afin de mieux résister à la pression de la foule ; mais au moment où le prisonnier mettait pied à terre, une bande de matelots passa en chantant et bouscula légèrement les soldats de la milice. Il s'ensuivit un trouble inévitable pendant lequel M. Bridge eut le temps de glisser un papier plié très-fin dans la main de Robert Cavalie.

Le prisonnier tressaillit. Quel intérêt pouvait-il donc inspirer à cet homme qui, deux fois de suite, essayait de le délivrer ? Car la jeune marin ne mettait pas en doute qu'il ne dût trouver dans

cette lettre mystérieuse un avis, peut-être un moyen de fuite. Heureusement il eut le temps de la déplier et d'y jeter un coup d'œil. La lettre contenait cette seule ligne :

Le canot sombrera un quart d'heure avant d'arriver. Jetez-vous à la nage.

Ce ne pouvait être un piège. Alors, de quelle part venait ce singulier allié ? Peut-être le lieutenant Saint-Denis veillait-il et se tenait-il prêt à recueillir le fugitif ? Saint-Denis ne devait certes pas rester inactif depuis le jour où son commandant avait été fait prisonnier.

Le lecteur a déjà, sans doute, donné son vrai nom au second du Simoun. Le baron Philippe de Montjoie devait être le compagnon de Robert Cavalie pendant toute sa campagne.

Cependant le commodore Noir avait passé du quai dans le bateau qui s'appropriait à le transporter au fort La Fayette. M. Bridge, les bras croisés, surveillait tout. Le marin distinguait la silhouette grande et grave, et les fameuses lunettes vertes. Il crut voir un signe échangé entre un des marins du bateau et lui. Mais déjà le quai s'éloignait. Huit vigoureux rameurs entraînaient le captif vers sa prison. Une partie du public badaud, qui prenait évidemment grand plaisir à toute cette aventure, demeurait sur le quai, échangeant ses paroles et ses nouvelles.

Il y avait une nouvelle importante, en effet et des plus inattendues. Un bon Yankee affirmait avoir vu dans l'imprimerie du New-York Herald une épreuve du journal, qui annonçait la grâce du condamné. On se répétait cela dans les groupes ; la majorité approuvait.

M. Bridge semblait ne rien entendre et en

Elections de Tarn-et-Garonne — La commission a conclu à l'annulation.

Le quatrième bureau de la Chambre va examiner le dossier des élections du Tarn-et-Garonne.

Assassinat d'un explorateur. — Le lieutenant de cavalerie Palat a été assassiné par ses guides à deux jours de marche d'In-Calah.

Le lieutenant Palat était chargé d'une mission officielle et se rendait d'Algérie au Sénégal par Tombouctou. Aux dernières nouvelles reçues, il y avait environ un mois, M. Palat, qui se trouvait déjà dans le Touat, luttait avec certaines difficultés, mais il espérait les vaincre, grâce à sa patience et à son énergie et à l'appui de Si-Kaddour, l'un des chefs de la famille des Ouled-Sidi-Cheikhs, venu l'an dernier à Paris.

Ce jeune et regretté officier s'était longuement préparé au long et difficile voyage qu'il avait entrepris. C'est à lui que l'on doit la traduction de l'ouvrage du docteur Lenz, l'explorateur autrichien qui est allé à Tombouctou. Marcel Palat parlait et écrivait couramment l'arabe, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Né le 22 mars 1856 à Verdun, il était entré en 1875 à Saint-Cyr, en sortait deux ans après comme sous-lieutenant au 11^e hussards, puis était envoyé en Algérie, où il servit dans les bureaux arabes.

Une catastrophe à Panama. — Une dépêche de Panama annonce que 15,000 kilogrammes de poudre ont fait explosion dans la section Culébra du canal. Dix personnes ont été tuées, quarante sont blessées.

Chemins de fer

Les tarifs. — La question n'est pas de savoir comment il faudra établir les tarifs, mais qui a le droit de les établir, ni quel système il faut préférer, mais quel intérêt règle les taxes de transport : l'intérêt public ou l'intérêt privé. Quels droits le gouvernement doit-il avoir sur les tarifs ? Quels droits il a ? Quels droits peut-il avoir ?

Telles sont les trois questions. Nous n'avons pas vu, dans les discours prononcés, que l'on se soit simplement renfermé dans les trois questions posées. On a violemment attaqué la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, au sujet du relèvement de ses taxes de transport.

On a assuré que partout on préférerait les tarifs de la veille à ces nouvelles taxes. On n'a même pas voulu tenir compte, dans l'unification qui a eu lieu, ni des avantages que beaucoup de villes et de contrées y ont trouvés, ni de la pression de l'Etat qui s'est exercée pour substituer les nouvelles taxes aux anciennes, comme résultat des conventions de 1883. On s'est bien gardé aussi de parler de cette réduction importante des recettes du Paris-Lyon-Méditerranée pour 1885, laquelle est tout autant le résultat d'un mouvement moindre de transports de marchandises dans le pays que d'une unification de tarifs qui a amené des économies réelles pour un grand nombre de centres d'écoulement et de production.

Enfin, révélant tout leur parti-pris, les orateurs hostiles n'ont pas voulu reconnaître : que les conventions de 1883 ont rendu les Compagnies de chemins plus dépendantes de l'Etat qu'auparavant, ces conventions ont été qualifiées de traités funestes, inconciliables avec l'existence d'une démocratie, et a-t-on ajouté : « quand l'Etat a créé ou fortifié à côté de lui de tels privilèges, c'était bien inutilement qu'il inscrivait

dans leurs chartes les réserves, les compensations qu'il croit nécessaires à l'intérêt public ou aux libertés publiques ; dès que le privilège tient son contrat, il se sent assez fort pour éluder et pour déchirer toutes les concessions qu'il avait consenties. »

Tout cela peut attirer des applaudissements de la part de l'extrême gauche, sans qu'il soit nécessaire de penser de même pour être dans la vérité.

Nous avons cru nécessaire de publier, au début de notre article, un résumé instructif de ce que les chemins de fer rapportaient effectivement à l'Etat. Dans la même pensée que nous, un député, M. Lejeune, rappelant en même temps que l'Etat percevait bon an, mal an, 150 millions d'impôts du fait des Compagnies de chemins de fer, sans compter les économies dont il profite. « Laissons de côté cette question d'impôts, si vous le voulez bien, lui était-il répondu légèrement ; elle est complètement distincte. »

Si tout doit être laissé de côté, avec ce système on peut aller loin. C'est un système commode. Il permet aussi d'affirmer, malgré tout, que les tarifs français protègent moins le petit producteur et le petit consommateur, que les tarifs allemands ou belges ne protègent leurs nationaux. Mais à ceci, nous avons la réponse toute prête : c'est un petit tableau qui n'a l'air de rien, et que cependant nos députés devraient tous avoir sous les yeux. Ce petit tableau s'appelle : le *Petit producteur et le petit consommateur en France et en Belgique*. Il indique le taux général des expéditions de 150 kilogrammes à 100 kilomètres. Graphiquement, voici ce que constate ce tableau :

Nature des marchandises	Prix du transport de 150 à 100 kilomètres
BELGIQUE	
Marchandises de toute nature (tarif n° 3)	4 fr. 35
FRANCE	
(Tarif général)	
1 ^{re} série. — Soierie, tissus, lingerie, chocolats, bimbeloterie, brasserie, acides divers, etc.	2 fr. 65
2 ^e série. — Jambons, fromages, pâtes alimentaires, papier à écrire, fonte émaillée, etc.	2 fr. 35
3 ^e série. — Vins, bières, vinaigre cidre en fûts, eau minérales, légumes secs, etc.	1 fr. 90
4 ^e série. — Céréales, grains fourragères, farines alimentaires, sacons, graisses, etc.	1 fr. 75
5 ^e série. — Pommes de terre, saumure, sel marin, melasse, ciment, ocres, tripoli, etc.	1 fr. 45
6 ^e série. — Sacs d'engrais, de guano, de terreau, de phosphate de chaux, etc.	1 fr.

Pendant ce temps-là que se passait-il à bord du bateau qui emmenait Robert Cavalier ?

La résolution du jeune homme était prise. On le prévenait qu'un quart d'heure avant d'arriver au fort La Fayette la barque sombrerait. Il fallait donc qu'il fût prêt pour se jeter à la nage. Il avait conservé depuis sa capture son uniforme au collet étoilé ; sur ses épaules était jeté un large manteau ; il déboutonna son uniforme et son manteau, afin de pouvoir s'en débarrasser dès qu'il le faudrait. Une seule crainte le tenait. Quoique bon nageur, pourrait-il résister à la température glacée de l'eau ? Heureusement que la nuit était sombre. Ceux qu'il voulait fuir auraient plus de peine à le voir et à le poursuivre.

Cependant le fort La Fayette grandissait à l'œil, sa silhouette se détachait sur la surface des flots. Le commodore Noir reporta ses yeux sur l'arrière. Alors il aperçut le matelot qui avait échangé un signe avec M. Bridge. Il crut voir que cet homme s'appropriait à se jeter, lui aussi à la nage. En effet, tout à coup ce matelot se baissa rapidement, et il porta la main dans le fond de la barque. Aussitôt l'eau entra avec violence, et des cris mêlés de jurons annoncèrent qu'elle sombrait.

Robert Cavalier ne perdit pas une minute. Avant même que l'eau eût envahi l'esquif, il s'était jeté par-dessus le bord et tâchait de nager vigoureusement loin de ses gardiens. La mer était presque gelée. Un froid mortel gagna les extrémités du marin. Il lui fut presque impossible d'avancer. Mais une main vint saisir la sienne. C'était celle du matelot.

— A gauche ! à gauche ! dit-il.

En effet, vers la gauche on apercevait un canot

Les différences en moins, du côté de la France, ainsi que l'indique le tableau graphique que nous venons de reproduire, sont considérables. Il y a 1 fr. 70 ou 39 0/0 en faveur de la première série ; 2 francs ou 48 0/0 en faveur de la seconde série ; 2 fr. 45 ou 56 0/0 en faveur de la troisième série ; 2 fr. 60 ou 60 0/0 en faveur de la quatrième série ; 2 fr. 90 ou 67 0/0 en faveur de la cinquième série ; enfin, 3 fr. 35 ou 77 0/0 en faveur de la sixième série. Ajoutons ces observations : En Belgique, les expéditions inférieures à 400 kilos, sont taxées pour un minimum de 400 kilogrammes. On n'y tient aucun compte dans la taxe : ni de la nature, ni de la valeur de la marchandise.

Déféz-vous des moyennes, a-t-on dit à M. Camille Pelletan, lorsqu'il jonglait à la tribune avec des chiffres, qui montraient même encore plus que le petit tableau qui précède, comment la protection existe en France plus qu'en Belgique et en Allemagne ; — et que cependant il criait dans son désir de trouver à redire à tout.

Pour nous, M. Camille Pelletan peut penser tout ce qu'il voudra. Il peut croire au « martyre » que les Compagnies de chemins de fer imposent au budget. Il peut n'avoir plus la mémoire du sauvetage de nos finances, réellement opéré en 1883 à l'aide des conventions. Il peut déclarer qu'une réforme des tarifs de petite vitesse pourrait remédier à la crise industrielle et commerciale, tandis qu'au contraire une diminution de l'impôt de 23 0/0 perçu par l'Etat sur les transports en grande vitesse, ajoutée à la réduction correspondante imposée aux Compagnies, aurait seule, en facilitant les voyages, une action puissante et immédiate sur le développement des affaires.

Il peut ne pas se rendre compte qu'il faudrait prendre, du côté de l'impôt, ce qu'on paierait en moins du fait de trop grandes réductions des prix de transport. — Tout cela, c'est son affaire, non la nôtre ; mais nous sommes convaincus que les gens pratiques et raisonnants se compteront en très petit nombre parmi ses partisans.

Commission du Budget

M. le président du conseil et M. le ministre des finances ont été entendus pour la première fois par la commission du budget.

M. de Freycinet a déclaré que le gouvernement accepterait le chiffre 900 millions, le produit de cette émission devant être affecté pour la plus grande part au dégrèvement de la dette flottante.

« A cette concession, a ajouté le président du conseil, nous en joignons encore une autre : le dédoublement de l'émission. On ne fera appel au crédit que pour cinq cent millions, le surplus (400 millions) restant affecté au remboursement des dépôts des caisses d'épargne et de la caisse de retraites, et ce par simple tradition de titres. »

« Mais ce à quoi tient surtout le gouvernement, c'est que le type des rentes, soit le 3 0/0 perpétuel sans adjudication. L'amortissable serait dangereux, par suite du discrédit dont il est frappé. »

« Nous voudrions que les 500 millions émis servissent à liquider le compte de la guerre et à remplacer les 152 millions d'obligations à court terme qui devaient être émises en 1886 : enfin à rembourser les bons du Trésor. »

« Au surplus, ce que nous vous demandons, c'est de voter l'emprunt, quitte à déterminer plus tard son affectation. Nous ne pouvons aller plus loin. Nous vous tendons la main ; tendez-nous la vôtre. N'offrez pas aux monarchistes la faculté de faire une majorité dans le Parlement. »

s'avancer rapidement au-devant des naufragés. Cela dura à peine cinq minutes. Avant que Robert Cavalier eût le temps de se reconnaître, il était enlevé hors de l'eau et roulé dans une couverture ; devant lui se tenaient, debout, Saint-Denis et M. Lennox ; le canot filait toutes voiles dehors, vent arrière, et bondissait à la surface des vagues comme un cabri dans un champ.

— Toi ! murmura Robert en apercevant le baron de Montjoie.

— Parbleu ! crois-tu donc que nous t'aurions abandonné ? Une canonnière confédérée est à dix mètres de nous, sous le pavillon fédéral. Tu vas être en sûreté, et en route pour Yorktown !

Le fort La Fayette s'alluma, et un boulet de canon vint raser le flot à côté du canot. Mais il était trop tard. Avant que l'on eût pu les poursuivre, les fugitifs étaient à bord de la canonnière, qui, toute chauffée, prit le large à grande vapeur.

Cette série d'événements avait eu lieu avec tant de rapidité, que le commodore Noir n'avait pu seulement se reconnaître. En sûreté sur l'Oiseau Paradis, nom de la canonnière, il ne tarda pas à avoir l'explication de ce qui était arrivé.

Saint-Denis ou Philippe de Montjoie, comme il plaira au lecteur de l'appeler, avait appris comme tout le monde, la translation du capitaine du Simoun à New-York. Aussitôt il s'était rendu dans cette ville, accompagné de M. Lennox. Le jour même de leur arrivée, M. Bridge s'était présenté devant eux et leur avait dit :

— Je sais qui vous êtes. Vous voulez sauver le commodore Noir. Je suis des vôtres.

Le premier mouvement des deux jeunes gens avait été la défiance ; mais ils avaient réfléchi que

La Justice dit : « Le commission du budget paraît être tombée dans l'impuissance. Elle est divisée en deux partis presque égaux, représentant des politiques différentes : une qui veut continuer l'optimisme des années précédentes, et une autre qui veut en finir avec des procédés financiers dangereux. »

La République française approuve la commission du budget d'avoir repoussé le projet d'emprunt de M. Sadi-Carnot. Ce journal insiste pour que, en face de la réaction, la commission du budget et le gouvernement sachent s'entendre sur la question financière, avant que le projet soit discuté à la Chambre des députés.

Le Soleil s'exprime ainsi : « L'absence des conservateurs dans la commission du budget se fait cruellement sentir. Les conservateurs auraient pu calmer l'affolement des commissaires républicains, et les empêcher de prendre des décisions aussi incohérentes. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseils généraux. — L'Officiel publie la loi portant modification à l'article 30 de la loi du 10 août 1871, relative aux conseils généraux.

En vertu de cette modification, si le conseil général n'est pas en nombre à l'ouverture de la session, la session sera de plein droit renvoyée au lundi suivant sur convocation spéciale du préfet. Les délibérations seront alors valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Si en cours de session, les membres présents ne forment pas la majorité du conseil, les délibérations seront renvoyées au surlendemain et seront alors valables, quel que soit le nombre des votants.

L'arrêté municipal

L'arrêté municipal interdisant tout dépôt sur les terrains dits de grande voirie, a mis en émoi tous les marchands de brie-à-brac et les limonadiers du Boulevard. Jugez donc, plus une table devant les cafés ! C'est une perte sérieuse pour ces établissements. Aussi ces messieurs, profondément irrités, sont-ils allés trouver le maire qui n'a pas voulu les recevoir et accueilli le préfet qui les aura probablement mieux accueillis.

Quoi qu'il en soit, cette interdiction qui est très préjudiciable à la petite industrie locale, ne peut avoir pour cause que des motifs graves et dûment réfléchis.

Aussi sommes-nous certains que M. Sirech, devant les protestations générales que soulève son arrêté, s'empressera de donner publiquement les raisons sérieuses qui l'ont amené à prendre cette mesure radicale.

Nous nous ferons un plaisir de lui ouvrir les colonnes du Journal du Lot

Itinéraire de la confirmation. — Mgr l'Évêque commencera sa tournée de confirmation dimanche 4 avril ; il ira coucher à Tour-de-Faure.

Lundi 5, Confirmation à Tour-de-Faure ; coucher à Marciac.

si M. Bridge eût voulu les trahir, il aurait été beaucoup plus simple, puisqu'il les connaissait, de les faire arrêter immédiatement.

M. Bridge leur avait alors expliqué quelles dispositions il avait prises. Un des matelots de la barque chargé de transporter le captif au fort La Fayette était acheté. Il avait percé un grand trou dans le fond de l'esquif, et devait à un moment donné retirer l'étrépe destinée à le boucher jusqu'à l'heure voulue. Dès que la barque sombrerait lui et le prisonnier se jetteraient à la nage. On devine le reste.

Une dernière surprise attendait le commodore Noir. Interrogé par lui, le matelot déclara que M. Bridge lui avait donné trois mille dollars en or, soit vingt-cinq mille francs en papiers et quinze mille francs d'argent réel. Quel pouvait bien être cet homme qui donnait une somme aussi forte pour délivrer un prisonnier d'Etat ?

Sans doute, pensa-t-il, un ami du Sud, heureux de rendre à la cause confédérée son vaillant défenseur.

Le commodore Noir serait resté longtemps indécis s'il avait pu voir la rage de ce même M. Bridge en apprenant que le condamné à mort avait été gracié.

VIII

YORKTOWN-HOUSE

Pendant les absences de Robert Cavalier et de Philippe de Montjoie, Amine et Lilia vivaient encore plus retirées que d'habitude.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Mardi 6. Confirmation à Marcillac, Mercredi à Cemi-Dô; coucher à Figeac. Jeudi 8. Confirmation à Saint-Sauveur. Vendredi 9. Confirmation à Notre-Dame. Samedi 10. Confirmation au Mas-de-Royer; coucher à Capdenac. Dimanche 11. Confirmation à Capdenac; coucher à Figeac.

Un banquet démocratique a eu lieu dans la petite commune de Vaillac, sous la présidence de M. Rey, l'un des candidats malheureux des dernières élections législatives. A la suite de quatre longs discours prononcés par MM. Ala-gnoux, Rey, Cocula et Borie, une quête a été faite et le produit partagé entre les pauvres de Vaillac et les grévistes de Decazeville.

Subvention. — Une somme de 20,000 fr., vient d'être accordée à la commune de Saint-Germain pour la reconstruction de son église.

Nouvelles militaires. — Sont promus dans l'infanterie : capitaines M. Madras au 7^e, M. Javelot lieutenant au 7^e, au 52^e. Lieutenant : M. Dechaunac-Délanzac, sous-lieutenant au 20^e, au 7^e. M. Binet, capitaine-trésorier au 2^e d'infanterie, passe au 7^e.

Caisse d'épargne municipale. — Pendant le mois de mars 1886, le nombre des comptes ouverts à de nouveaux déposants s'est élevé à 93 et celui des comptes soldés à 41; différence en faveur des nouveaux déposants 52.

Durant la même période, il a été versé 138,059 fr. et remboursé 82,549 fr. 57, d'où il résulte un excédant de versement s'élevant à 55,509 fr. 43.

Un ouragan épouvantable s'est déchaîné depuis deux jours sur Cahors. C'est, de tous côtés, une pluie de contrevents, de tuiles, de cheminées, que la rafale emporte et jette dans les rues.

Heureusement on ne nous signale jusqu'à présent aucun accident grave de personnes.

Grève. — Les tailleurs de pierre employés sur les chantiers de la ligne ferrée en construction à Lamatié, viennent de se mettre en grève. Ils réclament une augmentation de salaire. Les entrepreneurs ont offert un supplément de 50 centimes par mètre. Aucun désordre, d'ailleurs, parmi les ouvriers; tout se passe dans le plus grand calme.

Aveyron. — Voici le résultat des élections municipales de Rodez, qui ont eu lieu dimanche: MM. Gaubert, Rudelle, Vergély, Martin, Nègre, Biney, Loup, Robert, Mazars, républicains et MM. Mazenc et Bonnafous, conservateurs, ont été proclamés élus. Il y a 16 ballottages.

Les faillites. — La loi, qui régit les faillites va, selon toute probabilité, être profondément modifiée.

Voici, en quelques mots, les dispositions principales qui seraient adoptées:

La suspension de paiement reconnue n'autoriserait plus la faillite de plein droit, et le débiteur aurait toujours la faculté de demander une liquidation judiciaire.

Cette liquidation ne concluerait à la faillite que lorsqu'il serait constaté des fautes, et des fautes graves, dans la gestion des affaires des commerçants intéressés.

En d'autres termes, la faillite disparaîtrait, laissant subsister d'une part la liquidation judiciaire, non infamante et n'entraînant la perte d'aucun des droits civils, et, d'autres part, la banqueroute qui implique des intentions et des faits frauduleux, et qui est passible des peines correctionnelles.

Ce serait, si l'on veut encore, le concordat prononcé par la loi dans tous les cas où il n'y aurait pas faute grave reconnue, et non laissée à l'appréciation des créanciers qui, parfois, sacrifient à des rancunes personnelles les intérêts de leurs co-crédanciers et de leurs débiteurs.

Papier timbré. — L'administration du timbre vient de remettre en vigueur les dispositions d'une loi tombée en désuétude, et qui rend obligatoire l'emploi du papier timbré pour tous les contrats. Cette mesure intéresse surtout le commerce, car elle vise les formules d'abonnement laissées en blanc et les engagements de paiement à l'échéance qu'on imprimait sur papier blanc.

Chien enragé. — M. Gustave Privat, pharmacien et lieutenant de louveterie à Périgueux, vient d'être légèrement mordu à la main par l'un de ses chiens qui, paraît-il, aurait présenté des symptômes d'hydrophobie. La blessure a été immédiatement cautérisée et M. Gustave Privat est parti pour Paris, afin de se soumettre à la méthode d'inoculation de M. Pasteur.

Tentative de vol. — Dimanche soir, des malfaiteurs ont essayé de pénétrer dans l'école laïque de garçons de Gourdon. Un des adjoints de l'école, se rendant au dortoir, vers neuf heures et demie, entendit un bruit de clef à la porte du vestibule.

Aussitôt, il alla prévenir M. Linol, directeur, et, tous deux armés, descendirent pour se rendre compte du fait; mais au bruit que firent ces messieurs en descendant l'escalier, les rôdeurs prirent la fuite à travers les jardins qui entourent l'école communale.

Une enquête est ouverte.

Infanticide. — Un infanticide a été découvert lundi, à Valence. La romeur publique accusait une fille-mère d'avoir fait disparaître son enfant. Le parquet de Moissac s'est transporté sur les lieux mardi; il a fait arrêter la personne soupçonnée, qu'il a mis sous la garde de la gendarmerie, et a fait procéder à la recherche du corps de l'enfant, qui a été retrouvé dans les fosses d'aisance.

Moissac. — On nous écrit: La question de la direction des ballons qui paraît assoupie, ne va pas tarder à se réveiller, et cette fois, d'une manière triomphale.

Un de nos concitoyens, horloger-mécanico-électricien, M. Pennin, est à la veille de se lancer dans l'espace avec un ballon poste de sa composition, qu'il se flatte de maintenir dans une direction rectiligne contre le vent, quelque impétueux qu'il soit. L'aérostatier moissacais se propose sous très peu de jours, de faire des expériences publiques dans les principales villes de la région, Montauban, Cahors, Agen, Toulouse, etc. et puis enfin à Paris, où il serait attendu avec impatience.

Revue Agricole

Les greffes du printemps. — Plusieurs abonnés nous demandent un résumé succinct des principes à suivre pour le greffage de printemps. Le voici:

On a toujours exécuté le greffage au printemps jusqu'à ces dernières années, où le greffage d'automne a pris aussi quelque faveur.

En ce qui concerne l'âge de la vigne à greffer: le plus tôt est le mieux. Si le sujet est suffisamment développé, on le greffera dès la première année. De cette façon: 1^o la réussite sera plus générale; 2^o la soudure sera plus parfaite; 3^o on évitera davantage le développement de rejets sur le porte-greffe.

La Monteur viticole conseille d'attendre le mois d'avril ou même de mai pour opérer le greffage, et voici pourquoi: les années où, comme dans celle-ci, le mois de mars comprend une série de jours chauds, le greffon placé de bonne heure sur le porte-greffe peut se développer; mais, survienne un abaissement un peu marqué dans la température, et la jeune pousse, très sensible au froid, sera compromise.

Qu'on attende donc le plus tard possible; si les greffons sont bien conservés, la fin de mai elle-même ne sera pas une mauvaise époque.

Pour les greffons, on devra observer les prescriptions suivantes:

- 1^o Choisir les greffons sur les pieds les plus fructifères et les sarments les mieux aoûtés;
2^o Prendre des greffons de calibres très divers, les sujets à greffer étant de dimensions variables;
3^o Conserver avec grand soin les greffons en usant de l'un des procédés ci-dessous:

Premier procédé: Placer les greffons par lits épais de 12 à 15 centimètres, alternant avec des couches de sable de 10 centimètres. Le sable doit être très fin et bien sec. L'opération doit se faire de préférence dans un local fermé.

Le tas de greffons et de sable doit être uniformément recouvert d'une couche de sable ayant au moins 30 centimètres d'épaisseur.

Deuxième procédé: Ouvrir, dans un terrain meuble et perméable, de petites tranchées et y coucher les greffons qu'on recouvre de 30 centimètres de terre. Si le sol est un peu trop fort, on fait couler du sable dans les interstices qui séparent les greffons. (Messager du Midi).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 27 mars au 3 avril 1886.

Naissances. Deltour, Berthe, rue Pierre Brunies, 1. Querbes, Jean, à St-Ambroise. Jusiewicz, André, impasse St-Pierre, 2. Penet, Marie, rue Pélegri, 11. Frayssy, Marie, à St-Georges. Théron, Paule, rue Nationale, 3. Décès. Gilbert, Joseph, fourrier, au 7^e de ligne, 25 ans, célibataire, (hospice). Boudou, Marie, s. p., 68 ans, rue Donzelle, 17. Labougnoux, Marie, 68 ans, rue de la Préfecture. Mignot, Antoinette, 3 mois, à Cabessut.

Lagarigue Marie, s. p. 27 ans, rue Labarre. Planacassagne, Jeanne, 9 mois, boul. Gambetta. Cassagne, Marie, 48 ans, cél. (hospice). Conduché, Marie, 75 ans, s. p., rue Pélegri, 3. Lacoste, Marguerite, s. p., 67 ans, bd Gambetta. Andrieu, Jeanne, s. p., 71 ans, rue Jean XXII. David, Baptiste, 70 ans, à Bégoux. Pons, Marie, 59 ans, place du Marché. Milon, Jean, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, (hospice). Rouffix, Jeanne, 4 ans, rue Labarre, 45.

Bibliographie

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 28 mars 1886. — Alphonse Daudet: La Porte-Drapeau. — André Theuriel: Tante Aurélie (suite). Hector Malot: Le lieutenant Bonnet (suite). — Armand Silvestre: Mirages. — G. Macé: Mon premier crime (suite). — Alphonse Daudet: Jack (suite). Jules Claretie: Le Train 17 (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

La 19^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix: Un franc), vient de paraître chez A. Lévy et C^{ie}, 13, rue Lafayette. Elle contient une étude très complète sur les lois agraires et l'agriculture, et des articles très étendus sur les agrégés près les tribunaux de commerce et sur les professeurs agrégés près les facultés. De nombreuses gravures ornent cette livraison.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 131^e livraison (27 mars 1886). — Luzon et Palouan (six années aux Philippines), par Alfred Marche. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Hildibrand, A. de Bar, E. Roujat, D. Lancelot, P. Sellier et Myrbach. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE, Sommaire de la 69^e livraison (27 mars 1885). Texte: Le capitaine Bassinoire, par J. Girardin. — Les vêtements de Liège. — Le présent d'Emilie, par Ernest d'Hauteville. — La chasse aux perdrix, par M^{me} Barbé. — La soupe au pain, par Ponzevez. — A propos de la rage, par Albert Lévy. — Perspective du cercle, par Frédéric Dillaye. — Dessins de: Tofani, Fagnion, d'Henriet. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 3^e série de l'HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SECOND EMPIRE par Taxile Delord, vient d'être mise en vente. Elle traite les incidents relatifs à la candidature de Louis Napoléon à la députation, sa nomination dans les départements; les troubles produits par cette nomination, etc. — Cette 3^e série est ornée de 11 fig. dans et hors texte.

LA NATURE, Sommaire du 27 mars 1886. — Canon sous-marin d'Ericsson: G. Hart. — Les masques chez les peuplades sauvages: Marquis de Nadaillac. — Les arènes nautiques ou le nouveau cirque de Paris: G. Richou. — Le contraste des couleurs: Albert de Rochas. — Les oasis tunisiennes: Lieutenant-colonel Hennebert. — La catastrophe de Chancelade, près Périgueux. — Nécrologie: P.-J. Hetzel. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 22 mars 1886: S. Meunier. Nouveau vélocipède à pédales perfectionnée: E. Ph. Supplément: Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Sévérac (Cantal), le 5 juin 1885. Depuis quelque temps, ma fille souffrait de maux d'estomac; depuis qu'elle prend vos excellentes Pilules suisses, elle ne souffre plus; la première boîte à Fr. 4,50 lui avait fait un grand bien, la seconde l'a complètement guéri. Je vous remercie et vous félicite; si cela peut vous être utile, je vous autorise à publier ma lettre. Brignon; à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Progrès de la Science. Dans notre numéro du 4 décembre, nous avons parlé du service immense que venait rendre à l'humanité dix-sept d'opérateurs célèbres, les auteurs des Pilules et des Dragées Russes. Nous avons vu les gravures anatomiques qui entourent les produits, et réellement nous en avons été émerveillée, car il n'est pas possible de trouver sans aucun ouvrage de médecine une étude aussi bien faite dans l'intérieur du corps humain: l'estomac, les intestins, les poumons, les bronches, etc., tous les organes en un mot montrés tels qu'il sont dans notre corps, avec leur forme, leur structure et la couleur naturelle de leur chair.

UN BON CONSEIL

Pour maigrir, sans altérer la santé, on a beaucoup cherché un moyen pratique. On apprendra avec plaisir que ce moyen est enfin trouvé et qu'il suffit à toute personne trop grasse ou craignant de le devenir, de s'adresser à M. Chardon, 8, place Dancourt, Paris, pour recevoir gratis et franco les indications nécessaires.

DONNEZ DU FER à votre enfant. — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux. Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

PURGATIFS & DÉPURATIFS. Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les engorgements intestinaux (Constipation, Migraine, Congestions). TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms. 1/50 1/2 boîte (50 grains). 3/4 boîte (105 gr.). Notices dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. PRÉFECTURE DU LOT. EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841. AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1886, pris en exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, le montant des indemnités à offrir à divers propriétaires de la commune de Montcuq expropriés, par jugement du 9 janvier 1886, pour les terrains qu'ils doivent céder au tracé du chemin de grande communication n^o 14, a été fixé ainsi qu'il suit: Pour Planacassagne Edmond n^o 95 de pr. 57 » — Coussin Jeanne v^e Robert n^o 00 de terre 90 » — Basset Sidonie, épouse F en 18^e 75 de terre 1,001 35 — Brunies Baptiste n^o 47 de terre 296 45 — Lafon Bernard n^o 92 de terre... 82 95 — Vals Joseph n^o 23^e 56 de terre... 1,884 80 — Barayre Jules n^o 4^e 61 de pr. 368 80 Cahors, le premier avril mil huit cent quatre-vingt-six. Pour le Préfet: Le Secrétaire général, BERNARDIN.

VOULEZ-VOUS TOUSSER? Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Saïe de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures: toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires. La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Lefevre, Bordeaux. Demander les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS. rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé: REVALESCIERE DU BARRY, de Londres. Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscature, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 1^o 000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr., 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

BOURSE. — Cours au 3 avril. 3 0/0... 80 27 3 0/0 amortissable (ancien)... 82 25 3 0/0 id. 1884... 104 00 4 1/2 0/0 ancien... 108 80 4 1/2 0/0 1883... Dernier cours du 2 avril. Actions Orléans... 1,336 50 Actions Lyon... 1,211 25 Obligations Orléans 3 0/0... 389 00 Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)... 317 00 Obligations Lombardes (jouissance... 321 00 Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)... 327 00

PÉPINIÈRES SÉQUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.
(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

PÉPINIÈRE RURALE

Cahors 1885, Médaille d'Or



La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉÉE EN 1878, PAR M. BRU,

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adressez les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES.		VIGNES AMÉRICAINES.				
PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.		PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.				
	le c. m.	Boullars	Racinés			
		le c. m.	le c. m.	le c. m.	le c. m.	
Alicante Henri Bouschet	40	Riparia Portalis au gloire de Montpellier	41	35f	124	100
Auxerrois à côte verte	35	Riparia tomenteux	3	25	9	80
Muscat noir	35	Riparia Fabre (grande feuille)	2	48	7	60
Cinsaut ou Panse noir	40	Riparia Fabre (2 ^e choix)	4	35		
Petit Bouschet	40	Solonis	4	35		
Chassela Doré	40	Tork Madeira	3	25		
Chalcho ou folle Blanche	40	Vialla	10	100		
Clairette à gros grains	40	Rupestris (large feuille)	3	25		
Sémillon Blanc	40	Taylor	3	25		
BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES		Herbemont le meilleur des producteurs directs pour le Lot.				
pour greffer à 0 ^m 50 ^c de long.		Cunningham				
Alicante Henri Bouschet	3	25	3	25	18	130
Méru ou Auxerrois à côte verte	3	25	3	25	12	100
Merlot et Cabernet Sauvignon	3	25	6	50		

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

Méfiez-vous des personnes qui se disent représentants de M. Bru. M. Bru n'a point de représentants à Cahors.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

POSITION D'AVENIR

Des gens de surface seraient acceptés par Société d'assurances de Capitalisation et d'Épargne, comme CORRESPONDANT OFFICIEL d'abord, et AGENT DIVISIONNAIRE ensuite, avec privilège sérieux. — Ecrire avec détails sur situation et références de 1^{er} ordre, au directeur du CAPITAL, rue d'Algérie, 20, à Lyon.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à . . . 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à . . . 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à . . . 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénelon, n° 12.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de revendeur qu'à 48 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 coupures, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratuit à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebrat. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Lingos de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, (pharmacie centrale) à Cahors.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs
PÉRIGUEUX
Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.